

Le onze avril deux mille huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. C. ROQUES - CASTAN – GERAUD - Mme BASCOUL - MM. FABRIES -CORBIERE - Melle S. ROQUES - MM. ROUQUETTE - GAILLAC - MOUSNIER - Mme LECHEVANTON – M. HOULES – Mme ENJALBERT.

Excusé : M. LLOP qui a donné pouvoir à M. le Maire.

Mme CAUSSE qui a donné pouvoir à Mme ENJALBERT.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice précédent :

Monsieur GERAUD, adjoint délégué aux finances explique au Conseil qu'en application de la Comptabilité M14 pour la Commune, il y a lieu d'affecter le résultat de l'exercice précédent, soit 78 991,27 €. Cette somme sera inscrite à l'article 1068, recettes d'investissement.

Vote des 3 taxes :

Un état présentant les taux d'imposition de 2007 des collectivités du Canton de Réalmont est distribué à tous les conseillers présents.

Il fait apparaître que Lomers est la Commune au plus bas taux de taxe d'habitation, se situe à la 11ème place par ordre décroissant pour la taxe sur le foncier bâti et à la même place pour la taxe sur le foncier non bâti.

Compte tenu des investissements en cours, la Commission des finances réunie précédemment, propose une augmentation de 25 % de la Taxe d'Habitation et de 4 % pour les fonciers bâti et non bâti. Cette augmentation permettrait de rester dans la moyenne des Communes du Canton et générerait un produit de 115 590 euros.

Après discussion et à l'unanimité les membres présents acceptent cette proposition. Les taux des différentes taxes seront donc les suivants :

Taxe d'habitation : elle passera de 3,40 % à 4,25 %

Taxe sur le foncier Bâti : elle passera de 9,21 % à 9,58 %

Taxe sur le Foncier non bâti : elle passera de 53,57 % à 55,71 %.

Subventions aux associations :

Les Conseillers concernés par une des associations attributaire d'une subvention se retirent tour à tour, à savoir :

Jean CASTAN pour le Comité Local de Santé, Mikaël ROUQUETTE pour la Société de pêche, Marcelle LECHEVANTON pour La Clé des Chants de Lomers, Laurent MOUSNIER pour l'Association des Parents d'élèves (école de Lomers), Jérôme FABRIES pour le CLSH.

Les membres présents à l'unanimité inscrivent les sommes suivantes au budget Communal 2008 :

ADMR : 250 € - ASL : 610 € - ALT : 310 € - Club des Aînés Ruraux : 100 € - Chasse : 250 € - Pêche : 230 € - Foyer Laïque : 1250 € - Adrénaline : 600 € - FCPE (école Lomers) : 1 500 € - Anciens Combattants : 100 € - Pompiers : 50 € - Sécurité Routière : 100 € - CDJA : 50 € - Chenil : 557 € - Croix Rouge : 50 € - Comité Local de Santé : 160 € - Réalmont XIII : 100 € - Ecole Privée : 3 150 € - FCPE du Collège : 50 € - APE du Collège : 50 € - Ail Rose : 80 € - La Clé des Chants de Lomers : 1 800 €, pour un montant total de 11 397 €. Monsieur le Maire est chargé de verser ces sommes aux différentes associations.

Budgets 2008 :

Un document « projet de budget » a été remis à chaque conseiller. Monsieur GERAUD, adjoint délégué aux finances, explique ensuite les divers chiffres de chaque budget.

- *Commune* : il s'équilibre à 464 214 € en fonctionnement et à 1 172 878,49 € en investissement.
- *Assainissement* : Il s'équilibre à 52 573 € en fonctionnement et à 114 425 € en investissement
- *CCAS* : Il est équilibré à 1 365,39 € en fonctionnement et à 15,24 € en investissement.

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

Indemnités de fonction Maire et adjoints :

Par délibération en date du 15 mars, il avait été décidé d'octroyer les indemnités maximales au Maire et aux 4 adjoints.

Les membres présents décident à l'unanimité de modifier cette délibération et de fixer les nouveaux taux d'indemnisation, avec prise d'effet au 15 mars, à :

- 27 % de l'indice 1015 pour le Maire
- 6,6 % de l'indice 1015 pour les 4 adjoints.

Compte-rendu des diverses réunions de Commissions :

- **Communication :** Mme BASCOUL, adjoint rapporteur de cette commission, énumère les actions proposées pour communiquer, d'une part avec les administrés (support papier à distribuer par les élus, réunions publiques, création d'un site Internet de la Commune) et avec les membres de la commission (informations par mail ou par courrier pour ceux qui ne sont pas dotés d'Internet)

La Commission se réunira le 13 mai prochain. Une journée Portes Ouvertes pourrait être organisée le 13 juin (si cette date convient à tous) pour présenter les travaux effectués au groupe scolaire Val d'Assou.

- **Animation :** Monsieur FABRIES, adjoint rapporteur de cette commission, liste les thèmes abordés (animation du 14 juillet, comment organiser une journée qui ferait participer toutes les associations, la fête du village, la fête de la musique).

Pour le 14 juillet, il est décidé de continuer le repas dansant pour cette année. Rendez-vous est pris pour le 2 juin afin d'organiser une réunion avec toutes les associations et recueillir leurs attentes et leurs propositions.

En outre, sur proposition de cette commission, il est attribué une seconde gratuité de location de la salle des fêtes à chaque association pour une manifestation ouverte à tout public. Une pièce justifiant le caractère public sera exigée de l'organisateur.

Composition du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de choisir les membres du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale.

A l'unanimité des membres présents, sont désignés :

Claude ROQUES, Président

Membres : Sylvie BASCOUL domiciliée à Médale 81120 LOMBERS,
Christiane ENJALBERT, domiciliée à Las Grèzes 81120 LOMBERS,
Marcelle LECHEVANTON, domiciliée à Picourel 81120 LOMBERS,
Jean CASTAN, domicilié à la Cape Basse 81120 LOMBERS.

A ces personnes, seront associés deux membres des associations à caractère social de la Commune, à savoir :

- Club des Aînés ruraux : Monique CALVET, domiciliée à Plaine de Balmes 81120 LOMBERS, et Robert MURATET, domicilié à Médale 81120 LOMBERS.
- Association à Domicile en Milieu Rural : Claudie FOURES, domiciliée à La Borie Basse 81120 LOMBERS, et Claudette PLAZOLLES-BEREK, domiciliée à Gayo 81120 LOMBERS.

Proposition pour la Commission Communale des Impôts directs :

Les membres présents ont été désignés à l'unanimité :

Taxe	NOM et Prénom des titulaires		NOM et Prénom des suppléants	
TH	ROQUES	Séverine	GERAUD	Henri
TH	MOUSNIER	Laurent	FONTAINE	Didier
TF	ALBY	Jérôme	BASCOUL	Jean-Claude
TF	BORIES	Pierre-Bernard	ROQUELAURE	Anny
TF	BOUDET	Michel	JAMME	Jacques
TF	IMART	Didier	BARRAU	Claude
TP	ENJALBERT	Jean-Luc	OURSET	Christophe
TP	CAUSSE	Alain	ROQUES	Francis
FNB	CASTAN	Jean	HOULES	Denis
FNB	CORBIERE	Patrick	FONVIEILLE	Roger
FNB	PALOUS	Bernard	MICHEL	Lucien
FNB	GAILLAC	Christian	RICARD	Gilbert

Droit de préemption urbain :

Par Courrier en date du 29 février 2008, Maître FABRE a fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à DPU pour la parcelle B 1882 (lot n°4) appartenant à Mme BOUDET. Après délibération, le Conseil décide de renoncer à son droit de préemption.

Diagnostic agricole :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2007, donnant son avis sur l'opportunité de réviser son plan d'occupation des sols (POS) sous la forme d'un plan local d'urbanisme (PLU), sur le territoire de la commune ;

Considérant que la révision de ce POS nécessite la réalisation d'un diagnostic agricole, qui sera demandé à la Chambre d'Agriculture,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **demande** une aide de la DGDU au titre du diagnostic foncier rural et agricole qui sera sollicité auprès de la chambre d'agriculture, ainsi que pour les frais d'études nécessaires à la réalisation de ce plan local d'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet. Elle sera, en outre, transmise pour information :

- au président du conseil général ;

- au président de la chambre d'agriculture ;

- au président de la communauté de communes

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

Haut débit : Répartition des charges :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la desserte en haut débit des communes de la zone "montagne" de la CCR nécessite l'implantation de 3 points hauts aux lieux dits : Bouscayrens, Cape Haute et au sentier du train, pour lesquels les coûts de branchements facturés par le SDET s'élèvent globalement à 5 943 €.

La Commune n'ayant pas à supporter cette charge il est proposé de solliciter la participation financière des communes bénéficiaires de ce service comme suit :

Communes	participation
Fauch	849 €
Terre Clapier	849 €
Roumégoux	849 €
Ronel	849 €
Saint Lieux Lafenasse	849 €
Saint Antonin de Lacalm	849 €
Le Travet	849 €
TOTAL	5 943 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-de mandater Monsieur le Maire pour signer les conventions nécessaires à l'implantation de ces trois points hauts ;

-d'inscrire au budget primitif 2008 à l'article 61523 les crédits nécessaires à la prise en charge des coûts de branchement, soit 5 943 € ;

-de solliciter la participation financière des communes ainsi détaillée et de procéder en suivant au règlement des factures.

Eglise de Saint-Pierre de Conils :

L'entreprise MASSOUTIER a fait parvenir un devis pour travaux de remise en état des murs de l'église de Saint-Pierre pour un montant total de 20 424,57 euros TTC.

Après discussion, les membres présents décident de faire placer des témoins, afin de surveiller l'évolution des fissures.

Achat de mobilier scolaire :

Aucune décision n'est prise, certains devis n'étant pas encore parvenus.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.